



09 AOÛT 2024

**Réunion de lancement France numérique ensemble du 11 juillet 2024
Relevé de conclusion**

Participants

Les services de l'État

- Madame BOULANGER, secrétaire générale adjointe de la préfecture
- Madame KERGOURLAY, directrice de la direction de la coordination et de l'appui territorial
- Madame KHEMICI, directrice adjointe de la direction de la coordination et de l'appui territorial
- Madame LE HEIGET, animatrice départementale France services
- Madame DOTTE, représentante de la DDETS
- Monsieur DAUGE, représentant de la DSDEN
- Monsieur BARCON-MAURIN, directeur départemental des finances publiques

Les collectivités territoriales

- Madame ROLDAO-MARTINS, maire de Survilliers
- Madame PRIEZ, adjointe au maire d'Osny
- Monsieur JOCELYN, adjoint au maire de la commune de Bouffémont
- Monsieur TISSIER, directeur de l'UMVO
- Madame BONNEL, Directrice générale des services de la CCVO3F
- Monsieur TOURE, directeur de la Vie sociale au Conseil départemental
- Madame AGBO, cheffe de projet animation des projets numériques CARPF
- Madame ROCHDI, conseillère déléguée aux solidarités CA de Cergy-Pontoise
- Monsieur CARPENTIER, chef de projet intelligence collective et inclusion CA de Cergy-Pontoise
- Madame GUIARAGA, responsable du service Solidarités et Politique de la Ville CA de Cergy-Pontoise
- Monsieur GOMEZ, représentant de la commune de Le Thillay
- Madame DANGEL, responsable population commune de Le Thillay
- Madame MENDES, conseillère numérique de la commune de Garges-lès-Gonesse

Les opérateurs France services

- Madame DEPROST, inspectrice principale des finances publiques
- Monsieur LE MENTEC, secrétaire général du CDAD du Val-d'Oise
- Madame BOUQUIN, chargée de mission partenariats CPAM du Val-d'Oise
- Monsieur MARCHAND, chargée de mission partenariats France Travail
- Monsieur MICKAEL, représentant de la MSA
- Madame BUTEZ, représentante CAF du Val-d'Oise

Partenaires et acteurs associatifs

- Monsieur VOISEUX, directeur des opérations d'HYPRA
- Monsieur MENGUAL, coordinateur des Conseillers numériques / HYPRA
- Monsieur Mahjoub BAYASSINE, président fondateur de Digital France school
- Madame DUTIL, représentante de la MJC Persan
- Madame ROSETTI, représentante de la Croix-Rouge française du Val-d'Oise
- Madame ANOTA, représentante de la fédération des centres sociaux et socioculturels du Val-d'Oise
- Monsieur GORMAND, représentant du Hub Francil'in
- Madame FOROOTAN, représentante de ABC FORMATION

I. France Numérique Ensemble : constat, objectif, démarche

Madame BOULANGER, secrétaire générale adjointe de la préfecture, ouvre la réunion et remercie les participants de leur présence.

Madame BOULANGER présente les résultats de l'étude du CREDOC-CREAD qui révèle que 13 millions de Français se sentent éloignés du numérique, soit près de un Français sur cinq de plus de 18 ans. A ces données, s'ajoute le creusement des inégalités : alors que 71 % des cadres se sentent mieux acclimatés aux outils numériques depuis la pandémie, seuls 38 % des non diplômés partagent ce sentiment. Par ailleurs, le Baromètre du numérique précise qu'un Français sur deux estime avoir des difficultés à effectuer des démarches administratives, une augmentation de 20 % par rapport à 2020.

Ces différents constats sous-tendent la mise en place du programme France numérique ensemble.

Afin de partager une définition commune de l'inclusion numérique, Monsieur VOISEUX présente ce que recouvre l'inclusion numérique. Il précise que le public concerné par l'inclusion numérique est protéiforme. Il s'agit de seniors, de personnes en situation de handicap, d'artisans, de commerçants, d'adolescents, d'agents publics... Aussi, ces différents publics n'ont pas les mêmes attentes et ne sont pas exclus du numérique de la même manière.

L'inclusion numérique, ou e-inclusion, vise à rendre le numérique accessible à chaque individu, principalement en ce qui concerne la téléphonie et internet, et à leur transmettre les compétences nécessaires pour utiliser ces outils comme leviers d'insertion sociale et économique. Selon le Conseil national du numérique, l'e-inclusion est "l'inclusion sociale dans une société et une économie où le numérique joue un rôle essentiel".

Madame BOULANGER complète ce propos en précisant que l'objectif de l'inclusion numérique est l'émancipation du public-cible à savoir : « apprendre à faire » et « apprendre à apprendre ». Il y a de nombreux freins psycho-sociaux, aussi il est nécessaire de mettre en œuvre une démarche d'aller-vers et une écoute active. Dans le cadre de l'inclusion numérique, une pédagogie par « le faire » est à privilégier.

Elle précise par ailleurs que le coût de l'exclusion numérique a été chiffré par l'Agence France stratégie : le manque de compétences numériques coûte à l'économie française entre 60 et 150 milliards d'euros par an. D'autre part, l'inclusion numérique est un enjeu majeur pour le développement du territoire, car elle permet de favoriser l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux services publics et à la culture.

Monsieur BAYASSINE évoque son expérience en tant que président fondateur de l'association Digital France School. Il part du constat du besoin de développement des compétences numériques. Digital France School propose une formation pédagogique nouvelle en vue d'insérer la jeunesse dans l'emploi. Sous l'impulsion de la DDETS, une charte (signée par France Travail, la CCI et la CMA) a été mise en place pour amener environ 500 jeunes à se former en alternance aux compétences digitales utiles à l'emploi d'ici fin 2025. À ce jour 300 personnes ont été formées.

Madame BOULANGER présente la genèse du dispositif France numérique ensemble. La concertation menée dans le cadre du Conseil national de la refondation numérique a souligné le besoin d'accroître la territorialisation de la politique d'inclusion numérique et d'accompagner les acteurs locaux au travers de la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié.

À l'échelle nationale, France Numérique Ensemble (FNE) a pour objectifs de former 1 million de personnes aux compétences numériques d'ici 2025, de déployer 15 000 lieux numériques d'ici 2027, et de financer les actions d'inclusion numérique.

A l'échelle locale, FNE vise à mettre en place une gouvernance territoriale et une feuille de route départementale dédiée, basée sur un diagnostic territorial.

Les étapes de cette démarche s'appuient sur l'identification des collectivités et leurs groupements désireux de s'inscrire dans la démarche FNE, la structuration de la gouvernance, le diagnostic des besoins du territoire, et la formalisation d'une feuille de route FNE avec les acteurs territoriaux.

Monsieur TOURÉ souligne la volonté politique du Conseil départemental, qui depuis les lois de décentralisation est le chef de file des questions sociales, de porter cette gouvernance avec la

préfecture, illustré par la signature du courrier d'invitation par la présidente du Conseil départemental. Beaucoup d'actions ont été mises en place dans le Val-d'Oise : la création d'un bus itinérant en partenariat avec le CIAS et le portage de 8 postes de Conseillers numériques. Sur ces sujets, il est par ailleurs essentiel de prendre en compte les particularités du Val-d'Oise pour adapter la manière dont les différents publics seront accompagnés. Il est souhaité non pas la création d'une couche supplémentaire, mais de rechercher à améliorer les process et les actions possibles. Il apparaît souhaitable de s'appuyer sur un diagnostic renouvelé. Enfin il estime important de prendre garde à ne pas faire à la place des personnes mais de les accompagner en compétence.

II. Premiers éléments de diagnostic et actions mises en place dans le Val-d'Oise

Madame BOULANGER expose les premiers éléments de diagnostics notamment liés à l'illectronisme dans le Val-d'Oise. Les enquêtes INSEE montrent un taux d'illectronisme non homogène dans le Val-d'Oise, variant de 8 % à 16,8 %, tandis que la moyenne régionale en Île-de-France est de 12 %. La maîtrise des outils numériques est également contrastée, variant de 26,3 % à 45,2 %.

Certains Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont une population comptant à la fois un taux d'illectronisme et un taux de maîtrise des outils numériques forte relativement élevés. L'âge est un facteur important qui joue sur l'illectronisme et la maîtrise du numérique.

En complément de ces données, un indice de fragilité numérique a été mis en place. Il est basé sur des indicateurs socio-démographiques comme le taux de pauvreté, le niveau d'éducation, l'âge et la couverture 4G et haut débit. Cet indice permet de cartographier les zones à risque accrues de fragilité numérique.

Madame BOULANGER présente ensuite les actions déjà mises en œuvre pour lutter contre la fracture numérique dans le Val-d'Oise : le déploiement de 27 France services, dont 3 itinérantes, et des conseillers numériques (une dotation de 50 pour le Val-d'Oise).

Du côté des collectivités territoriales, 65 centres sociaux et 14 espaces de vie sociale contribuent à accompagner les personnes en difficulté numérique. Les demandes d'accompagnement proviennent principalement des personnes âgées de 35 à 60 ans et des demandeurs d'emploi.

Pour que le lancement de France numérique ensemble soit une réussite, Monsieur VOISEUX informe qu'une démarche de diagnostic territorial doit être menée. Des outils existent déjà mais nécessitent d'être précisés.

A titre d'exemple, la ville de Cergy a mis en place une gouvernance locale nommé le Club du numérique. Les enjeux identifiés en 2019 étaient que 40 % des usagers des services publics sont demandeurs de dispositifs d'inclusion numérique. L'enjeu est donc le référencement de l'offre et de la demande et l'accompagnement par la formation. Le Club du numérique et HYPRA ont travaillé conjointement pour construire un diagnostic. Ce diagnostic a pris la forme d'un questionnaire de positionnement des habitants de Cergy, notamment pour mieux comprendre leur rapport au numérique.

Madame DUTIL, de la MJC de Persan, expose les difficultés auxquelles les médiateurs numériques sont confrontés. Entre 400 à 700 rendez-vous sont pris par an pour chaque aidant. Une réorientation vers d'autres acteurs de l'inclusion numérique intervient parfois. Les rendez-vous concernent en majorité :

- les personnes âgées, qui ont besoin d'un accompagnement de bout en bout et qui ne possèdent aucune maîtrise de l'outil informatique ;
- les personnes ayant des difficultés de maîtrise de la langue française, ce qui induit des difficultés pour les démarches administratives dématérialisées ;
- les personnes maîtrisant les fondements du numérique, mais rencontrant des difficultés dans leurs démarches ;
- les personnes en recherche d'emploi.

Par ailleurs, la mobilité est une réelle problématique à prendre en considération. Beaucoup de personnes nécessitant un accompagnement dans leurs démarches ne sont pas en capacité de se déplacer, car non motorisées.

III. Proposition de gouvernance et moyens associés à FNE 95

Afin de mettre en œuvre France numérique ensemble dans le Val-d'Oise, Madame BOULANGER propose à l'assemblée de valider :

- la composition de la gouvernance France numérique ensemble du Val-d'Oise : les acteurs locaux qui ont manifesté leur intérêt pour participer à cette gouvernance à savoir treize collectivités et vingt-deux structures privées ;
- le copilotage assuré par la préfecture et le Conseil départemental ;
- les instances de la gouvernance : un comité de Pilotage (COFIL) réunissant tous les acteurs volontaires, des groupes de travail thématiques et un comité technique restreint pour valider les propositions des groupes de travail avant leur soumission au COFIL.

Cette proposition est validée par l'ensemble des personnes présentes.

Madame BOULANGER expose ensuite les différents financements mobilisables dans le cadre de France numérique ensemble :

- la subvention d'ingénierie de 59 700 € pour accompagner la feuille de route, incluant le financement d'un chef de projet et des actions d'accompagnement ;
- le marché d'ingénierie de l'ANCT pour accompagner les communes et EPCI dans la réalisation de diagnostics territoriaux et la formalisation de feuilles de route locales pour l'inclusion numérique. Ces marchés permettront aux communes ou EPCI désireux de produire des diagnostics territorialisés d'être accompagnés financièrement de 30 à 100 % du coût des actions ;
- les crédits de formation d'un montant de 20 000 euros dédiés aux aidants numériques pour former une soixantaine de professionnels du territoire.

Concernant ces crédits de formation, Monsieur TISSIER poursuit en affirmant qu'il ne faut ni oublier les zones rurales ni certains quartiers prioritaires. Une proposition a été faite aux maires de former les secrétaires de mairie sur l'inclusion numérique. La difficulté réside dans le manque de disponibilités des secrétaires de mairie qui ne disposent pas du temps nécessaire pour effectuer ces formations.

Monsieur MENGUAL, coordinateur des Conseillers numériques, précise que les secrétaires de mairie et de nombreux agents des collectivités territoriales sont au contact du public et sont donc indirectement amenés à faire de la médiation numérique.

Madame BOULANGER précise que le conventionnement est assuré directement par l'ANCT et notamment la nécessité de trouver une structure porteuse de la formation (récipiendaire) qui identifiera un prestataire chargé de sa mise en œuvre. Le conventionnement doit se faire avant le 31 octobre prochain.

Pour la bonne mise en œuvre de France numérique ensemble, Madame BOULANGER propose l'envoi d'un questionnaire aux participants du COFIL pour évaluer leur connaissance de l'inclusion numérique et leur positionnement vis-à-vis de cette thématique.

Des groupes de travail thématiques seront mis en place dès la rentrée, avec des réunions prévues pour septembre, pour déterminer les besoins des habitants et les actions concrètes à mettre en œuvre. Le COTECH restreint élaborera la feuille de route, avec des rendus attendus pour le 15 octobre 2024, avant validation par le COFIL.

IV. Interventions du Conseil départemental et de la CARPF

Monsieur TOURE présente le rôle des conseillers numériques recrutés par le Conseil départemental. Ces conseillers numériques ont pour mission d'accompagner les personnes en situation d'exclusion numérique, afin de leur permettre, à terme, de réaliser les démarches numériques de façon autonome. Le non recours au droit est une des problématiques récurrentes de l'inclusion numérique.

Une cartographie des lieux numériques dans le Val-d'Oise a été mise en place. Ce qui ressort est que l'urbain et le périurbain sont les mieux servis en matière d'inclusion numérique. D'autres territoires sont désertés, mais il faut aussi considérer que les territoires ruraux du Val-d'Oise sont très peu demandeurs de ce genre d'initiative.

Madame AGBO présente l'écosystème Numixs dont les objectifs sont de répondre aux nouveaux enjeux numériques, d'assurer l'inclusion numérique pour tous et de sensibiliser et former les jeunes aux nouveaux métiers. Il se construit autour du projet phare de la Station Numixs et inclut le développement du réseau des Numixs Labs, le FacLab® de la Station Numixs, et le Conseil Local Numixs. Cette initiative provient du CRTE de la CARPF.

La Station Numixs ouvrira au deuxième semestre 2024 et sera située à Sarcelles, sur le campus de l'IUT de Cergy-Pontoise. Elle proposera des formations numériques adaptées aux habitants et entrepreneurs, à sensibiliser les étudiants et habitants aux usages du numérique, et à favoriser l'employabilité des habitants. Elle comprendra une salle de réalité virtuelle, des salles de formation, un espace de conférence, et le FacLab® Numixs, un laboratoire de fabrication numérique gratuit et contributif. Le FacLab® Numixs est un lieu d'apprentissage, de rencontre et de réalisation de projets. Contrairement à d'autres fablabs, il sera contributif et non payant. Les utilisateurs pourront se former sur des machines à commande numérique comme les imprimantes 3D et les découpeuses laser, et partager leurs connaissances en participant à la dynamique du lieu.

Finalement, les Numixs Labs sont des tiers lieux numériques labellisés et cofinancés à hauteur de 50 000 € maximum par la communauté d'agglomération. Parmi les lieux labellisés figurent le Minilab de Villiers-le-Bel, l'association PoleS à Gonesse, La Claye Digitale à Claye Souilly, la Maison pour Tous Jacques Marguin à Villeparisis, l'association la Case à Villiers-le-Bel, et l'association Optilience pour un projet e-sport à Arnouville.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BOULANGER clôt cette réunion de lancement France numérique ensemble.

La secrétaire générale adjointe



